

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Maire.

Lieu de la séance : Salle d'Accueil, sise 5bis Place de la Mairie, en raison des fortes chaleurs

Convocation du 2 juillet 2026.

Ordre du jour :

- * Élection du secrétaire de séance
- * Présentation de l'association « Les veilleurs du Patrimoine »
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2026
- * Informations de Maire
- * Proposition d'acquisition d'une épareuse : rectificatif
- * Nouvelles associations : subvention communale
 - Randan'se
 - Les Veilleurs du Patrimoine
- * Loyer « Association étang de Nemours » : révision
- * Association Judo Club : demande de participation financière exceptionnelle
- * Cours de yoga : modification du loyer de la salle et avenant
- * Installation d'un Food-truck
- * Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants
- * Comptes-rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales
- * Questions diverses

Présents : Mme CHANEBOUX FERRANDON Sandrine, M. BOMBAERT Olivier, Mme GUYOT Laurence, M. DEMESSINE Frédéric, Mme CASTRO Geneviève, M. GAYET David, M. ARMENAUD Roger, Thierry, M. CONSTANTIN Xavier, M. SANYAS Thierry, Mme CORNIL Murielle, Mme LEVRAT Maud, Mme ROBERT Laëtitia, Mme MOREL Natacha, M. FAYE Anthony, M. GRELET Thierry, Mme COUTURAT Sandrine, Mme FARGEVIEILLE Emmanuelle, M. BOUCETTA Abdelazize,

Absente excusée : Mme CHIRON Stéphanie,

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme LEVRAT Maud

Présentation de l'association « Les Veilleurs du Patrimoine » : Monsieur Thierry BAILLARGEAT est venu présenter l'association présidée par Monsieur Abdelazize BOUCETTA afin de voir comment la Commune pourrait travailler de manière optimale ensemble sur la réfection du petit patrimoine local. Une convention pourrait être établie afin d'en définir les tenants et les aboutissants. La présentation terminée, Madame le Maire propose d'en discuter au sein d'un prochain conseil.

Séance du 9 juillet 2026

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2026 : il sera voté à la prochaine réunion du Conseil Municipal, Madame COUTURAT Sandrine, bien qu'étant dans la liste de diffusion, ne l'aurait pas reçu.

1- Informations du Maire sur les décisions prises

Madame le Maire demande à Madame Nicole MAITRE, Secrétaire Générale de Maire de présenter les décisions modificatives.

*** DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE**

- VIREMENT DE CREDIT

Reprises de concessions : travaux supplémentaires (destruction d'un caveau dangereux au cimetière de RANDAN) pour un montant de 1 648.80 € soit un total de 5 588.40 € pour cette opération.

* BP 2026 prévus 5 000 €, il manque 588.40 € (arrondi à 589 €)

DM à établir :

Op. 275 Art. 2188 Street Park

Autres immobilisation corporelles - 589.00 €

Op. 272 Art. 2116 Reprise concessions en état d'abandon

Cimetières + 589.00 €

*** DECISION MODIFICATIVE N°1 - ASSAINISSEMENT**

- VIREMENT DE CREDIT

Ajustement de l'affectation de résultat pour plus-value suite à vente parcelle ZB 88 à Lhéat = 19 456.16 €

DM à établir :

Ch. 002 Art. 002 Résultat de l'exploitation reporté - 19 456.16 €

Ch. 023 Art.023 Virement à la section de fonctionnement - 19 456.16 €

Ch. 021 Art.021 Virement à la section d'investissement - 19 456.16 €

Ch.10 Art. 1064 Réserves règlementées + 19 456.16 €

- Madame le Maire informe le conseil de la demande de la Mairie de BEAUMONT-LES-RANDAN, à savoir l'achat d'un Blancotherm. Après être allée voir ce que nous avons de disponible avec Florence LEBLOND, nous aurions un modèle qui pourrait leur servir. Madame le Maire informe le conseil qu'elle souhaiterait en faire don à la Commune de Beaumont, le conseil est d'accord à l'unanimité.
- **Vie associative** : Le **2 juillet**, le club de judo est venu en Mairie présenter ses athlètes. Il est proposé d'organiser, lors du **Forum des Associations du 5 septembre**, une mise à l'honneur des sportifs ayant obtenu de bons résultats, ainsi que d'autres athlètes des associations de la Commune.
- **Cérémonie du 14 juillet** : Déroulement : Défilé avec départ à **11 h**.
- Cortège composé de :
 - Mme Alexandra VIRLOGEUX, Conseillère départementale et Maire de Puy-Guillaume,
 - l'Éveil Randannais,
 - le twirling club de Saint-Yorre,
 - les sapeurs-pompiers et anciens pompiers / gendarmes / anciens combattants,
 - le Conseil municipal
 - Présidents d'associations.
- Dépôt de gerbe.

Séance du 9 juillet 2026

- Discours officiel.
- Vin d'honneur.
- Repas à VILLENEUVE-LES-CERFS - Participation au repas : **14 € par personne**. Prise en charge par la Mairie pour les membres du conseil et les pompiers qui ont répondu présent.
- **Point canicule** : Afin d'améliorer le confort des usagers :
- **Pôle Santé** : Installation de cinq climatiseurs mobiles pour un coût 1649.90 € TTC.
- **Écoles** : Installation de huit ventilateurs pour un coût de 399.84 € TTC, ainsi que des brumisateurs qui ont été livrés à deux reprises. Les solutions techniques pour l'avenir sont actuellement à l'étude.
- **Travaux** : Plusieurs interventions sont programmées durant l'été à l'école :
 - peinture d'une salle de classe ;
 - rénovation des sanitaires ;
 - divers travaux d'entretien général.
- **École de musique** : La convention d'occupation des locaux avec la **CCPL** est désormais signée. L'état des lieux a été réalisé la semaine précédente. Le projet de reloger l'école de musique est à l'étude. Une demande de rachat des locaux actuels par la clinique vétérinaire est en cours.
- **Communication** : La page Facebook officielle de la Commune a été créée. Elle sera mise en service dans les prochains jours avec des publications régulières. La page Facebook vient en complément de Panneau Pocket.
- **Saison culturelle** : La saison culturelle débutera à Randan le **deuxième week-end d'octobre**, soit les **7, 8 et 9 octobre** à la salle des sports de RANDAN.
- La date du conseil du mois d'octobre initialement prévue le 1^{er} octobre sera décalée au 8 octobre.
- Concernant le stationnement des véhicules rue des Varennes, celles-ci devraient être enlevées, il resterait celles rue Adélaïde d'Orléans. Le propriétaire sera averti par courrier recommandé de procéder à l'enlèvement des véhicules avant une procédure de mise en fourrière.
- Madame le Maire informe que la cabine de téléconsultation à la pharmacie est opérationnelle.
- Madame le Maire informe le conseil qu'une visite au Sénat et à l'Assemblée Nationale est en cours de projet avec la Mairie de VILLENEUVE-LES-CERFS. Aller/retour sur la journée en train, trajet en métro sur place. Tarif de 56.50€ (maximum 60€) à la charge de chacun.
- Le bulletin communautaire de juillet est à distribuer dans la Commune.

Séance du 9 juillet 2026

2- DCM 57_2026 – Proposition d'acquisition d'une épareuse : rectificatif

Présents : 18 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération n°52_2026 du 4 juin 2026 acceptant la proposition de l'entreprise NOREMAT pour l'acquisition d'une épareuse pour un coût de 45 000 € HT, soit 54 000 € TTC hors reprise de l'épareuse actuelle estimée à 3 600 €.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de rectifier les montants de reprise de l'épareuse actuelle et par conséquent présente à nouveau les propositions des trois entreprises consultées.

* FAURIE AGRI AUVERGNE (ROUSSEAU) = 30 000 € HT/36 000 € TTC/Reprise : 6 500 €

* MAISON AUDEBERT (KUHN) = 45 150 € HT/54 180 € TTC/Reprise : 6 500 €

* NOREMAT= 41 000 €+option bras 4 000 € HT = 45 000 € HT/54 000 € TTC/Reprise : 3 000 €

Monsieur Anthony FAYE, Conseiller Municipal, présente le devis pour l'entretien annuel chez NOREMAT d'un montant de 2 800 € HT, soit 3 360 € TTC, pour une durée de cinq ans ou 1 500 heures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * Maintient sa décision lors de la réunion du 4 juin 2026 pour l'accord de l'acquisition de l'épareuse chez NOREMAT avec l'option du bras pour un coût global de 45 000 € HT, soit 54 000 € TTC avant déduction de la reprise de l'épareuse actuelle pour 3 000 € avec un financement sur 3 ans ;
- * donne son accord pour l'entretien annuel chez NOREMAT au prix 2 800 € HT, soit 3 360 € TTC ;
- * autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants à cette acquisition ainsi que ceux relatifs à la procédure du financement.

3- DCM 58_2026 – Nouvelle association Randan'se : subvention communale

Présents : 18 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer, au titre de l'exercice 2026, l'enveloppe de subvention allouée à l'association, Randan'se, récemment créée, le versement de celle-ci restant conditionné à la réalisation de manifestations.

Madame le Maire présente la proposition de subvention soumise au vote du Conseil Municipal :

NOM DE L'ASSOCIATION	TYPE D'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION PROPOSE
RANDAN'SE	Animation culturelle et pratique de la danse	130 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'attribution d'une subvention communale d'un montant de 130 € à l'association Randan'se pour l'exercice 2026.

Séance du 9 juillet 2026

4- DCM 59_2026 – Nouvelle association Les Veilleurs du Patrimoine : subvention communale

Présents : 18 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer, au titre de l'exercice 2026, l'enveloppe de subvention allouée à l'association, Les veilleurs du patrimoine, récemment créée, le versement de celle-ci restant conditionné à la réalisation de manifestations.

Monsieur Abdelazize BOUCETTA, Président de l'association ne prend pas part au vote conformément à la réglementation en vigueur.

Madame le Maire présente la proposition de subvention soumise au vote du Conseil Municipal :

NOM DE L'ASSOCIATION	TYPE D'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION PROPOSE
LES VEILLEURS DU PATRIMONE	Sauvegarde et valorisation du patrimoine local	130 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'attribution d'une subvention communale d'un montant de 130 € à l'association Les veilleurs du patrimoine pour l'exercice 2026.

INFORMATION :

Madame le Maire rappelle qu'à ce jour aucune association ne s'est encore proposée pour la brocante de septembre pour tenir la buvette. Si aucune association ne se propose, il conviendra de revoir l'ensemble des subventions attribuées à chacune à la baisse. Les subventions font l'objet d'une clause de participation à la vie communale et Madame le Maire compte dorénavant la faire appliquer. Ce sujet fera l'objet d'un prochain débat lors de l'attribution des dites subventions.

5- DCM 60_2026 – Loyer « Association étang de Nemours » : révision

Présents : 18 Votants : 17 Pour : / Contre : / Abstention : /

Commentaires :

- Abdelazize BOUCETTA souhaite que les différentes associations fournissent un bilan financier chaque année avant le vote des subventions.
- Frédéric DEMESSINE informe qu'il est obligatoire que l'association « étang de Nemours » verse un loyer sinon l'étang ne peut plus rester privé, et ils ne pourront plus demander d'adhésions.

Délibération :

Vu la délibération n°44_2025 du 3 octobre 2025 décidant de maintenir les tarifs publics 2025 pour l'année 2026.

Madame le Maire informe l'assemblée que le montant du loyer annuel acquitté par l'Association « Etang de Nemours » s'élève à 604 € depuis plusieurs années.

Elle cède la parole à M. David GAYET, qui rappelle les arguments formulés lors de la réunion du 4 juin 2026, à savoir une baisse du loyer justifiée par l'entretien complet du site et des actions menées par l'association.

Séance du 9 juillet 2026

En sa qualité de présidente de l'association, Mme Laurence GUYOT a quitté la salle et n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après être passé au vote pour la baisse du loyer :

16 voix POUR et 1 abstention.

Après être passé au vote pour le montant du loyer :

130 € sur proposition de David Gayet : 10 voix POUR, 300 € sur proposition de Madame le Maire : 6 voix POUR et 1 abstention

En conséquence, le loyer est fixé à la majorité à 130 €/an.

Association Judo Club : demande de participation financière exceptionnelle : ce point est reporté en septembre/octobre.

6- DCM 61_2026 – Cours de yoga : modification du loyer de la salle

Présents : 18	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération n°61_2024 relative à la mise à disposition d'une salle communale à Madame Karine SISSAOUI dans le cadre de son activité de cours de yoga, moyennant une redevance mensuelle de 50€.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les cours de yoga se dérouleront désormais exclusivement le mardi de 19h00 à 21h00. Par conséquent, il convient de conclure un avenant à la convention signée en 2024 afin d'acter cette décision d'horaires et de fixer le nouveau montant de la redevance locative.

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant en proposant le tarif annuel de 250 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet d'avenant à la convention de mise à disposition de la salle fixant le montant de la redevance locative à 250 €/an ;
- autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.

7- DCM 62_2026 – Installation d'un Food-truck

Présents : 18	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Commentaires :

- Thierry GRELET propose que la Commune donne l'emplacement gratuitement jusqu'au prochain Conseil municipal afin de pouvoir faire une estimation de la consommation électrique pour valider un tarif journalier le plus juste possible.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par M. et Mme PÉPIN Yannick et Pauline exploitants du Food-truck dénommé « La Cabane à Poutine » afin de s'installer sur le domaine public un mardi soir sur deux de 18h30 à 22h30, à compter du 10 juillet 2026.

Elle présente à l'assemblée un projet de convention d'occupation temporaire du domaine public communal afférent.

Séance du 9 juillet 2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de convention présenté ;
- décide la gratuité pour un mois ;

Le tarif journalier sera fixé lors d'une prochaine réunion, en fonction de la consommation d'électricité et suivant la puissance du matériel utilisé.

8- DCM 63 _2026 – Motion de soutien à la loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants

Présents : 18	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire expose à l'assemblée que les violences sexistes et sexuelles (VSS) constituent une atteinte fondamentale aux droits de l'homme, à la dignité humaine et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Malgré les avancées législatives passées, le nombre de victimes de viols, d'agressions sexuelles et de féminicides demeure dramatiquement élevé en France.

Face à ce constat, un collectif d'associations, de professionnels de terrain et d'élus appelle à l'adoption d'une « loi intégrale » sur le modèle de la législation pionnière adoptée en Espagne en 2004. Ce projet de loi vise à appréhender le problème de manière globale en agissant simultanément sur la prévention, la protection des victimes (femmes et enfants co-victimes), la formation des professionnels et le traitement judiciaire.

Madame le Maire souligne qu'en tant que collectivité de proximité, la Commune se doit de réaffirmer son engagement plein et entier dans la lutte contre ces violences qui brisent des vies et impactent le tissu social local.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- apporte son soutien officiel à la démarche visant à faire adopter une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants ;
- charge Madame le Maire de transmettre la présente motion à Madame Christine PIRES BEAUNE, Députée du Puy-de-Dôme.

9- DCM 64 _2026 – Modification de la commission sécurité : ajout d'un membre

Présents : 18	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Commentaires : prochaine réunion le 20 juillet à 18h

Délibération :

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un membre dans la commission sécurité :
M. Thierry GRELET

Après être passé au vote :

- * 18 voix POUR ;

En conséquence, la commission sécurité est ainsi composée :

Titulaire : Mme Sandrine CHANEBOUX FERRANDON

Suppléant : M. David GAYET

Membres : M. Abdelazize BOUCETTA, Mme Sandrine COUTURAT, Mme Laëtitia ROBERT, M. Thierry SANYAS, Mme Laurence GUYOT, Mme Murielle CORNIL, M. Roger, Thierry ARMENAUD, M. David GAYET, M. Thierry GRELET.

Séance du 9 juillet 2026

10- DCM 64_2026 – Changement d’implantation du bureau de vote n°1 (unique)

Présents : 18

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu le Code électoral, notamment les dispositions relatives à l'organisation des bureaux de vote ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire propose à l’assemblée de changer le lieu d’implantation du bureau de vote.

Considérant que le lieu actuellement affecté au bureau de vote n° 1, situé à l’école élémentaire 16 rue de Riom ne permet plus le bon déroulement de l’organisation communale.

Considérant que le bâtiment situé 59 bis rue du Commerce (salle de l’ancien marché) présente les conditions nécessaires au bon déroulement des opérations électorales ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- donne un avis favorable à la proposition de Madame le Maire
- autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

En conséquence, le bureau de vote n° 1 (unique) sera désormais installé à l'adresse suivante :
59 bis, rue du Commerce (salle de l’ancien marché) à RANDAN, à compter des prochaines consultations électorales, sous réserve des formalités réglementaires applicables.

11- Comptes-rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

Commissions de la communauté de la Communauté de Communes Plaine Limagne

- Validation du nom de la nouvelle médiathèque à Randan « L’AGORA »
- Urbanisme : les communes récupèrent la compétence pour l’attestation d’achèvement des travaux

Frédéric DEMESSINE propose que chaque élu participant aux commissions fasse un retour écrit pour plus de clarté, et que ceux-ci soient envoyés au conseil en même temps que les éléments préparatoires. Madame le maire ajoute que cela permettrait aussi d’alléger le temps des conseils.

12- QUESTIONS DIVERSES

- Association de Foot : commencera l’année prochaine à la suite de retard pour la création de l’association. Actuellement ils seraient 15 adhérents et 6 joueurs venant d’autres clubs.
- Motion de soutien contre les éoliennes sera présenté au prochain conseil
- HIPPODROME : Prix de Randan du 15/08/26, Madame Le Maire attend le retour des organisateurs.
- Thierry, Roger ARMENAUD :
 - Problème de voirie entre la pompe et le lavoir place des Charmes, et vers l’agence AXA
 - Il remercie les agents communaux pour leur réactivité pour le nettoyage de la voirie à la suite de l’épisode de grêle.
 - Problématique de ne pas avoir de salle climatisée en période caniculaire pour nos aînés et les personnes fragiles.

Séance du 9 juillet 2026

- Pour les manèges qui s'installent lors des manifestations Place du Château, il a été constaté que les eaux usées sont rejetées directement sur la route.
- Demande où en est le devis pour l'installation de poubelles dans les rues.
- GOURMET FIOLANT : Maud LEVRAT a rencontré le prestataire pour la cantine scolaire afin d'échanger sur l'année passée (point positif, amélioration à apporter) pour le renouvellement du contrat pour l'année à venir. Il est demandé la possibilité de fournir des repas de substitution sans porc pour les enfants concernés. Le prestataire nous informe que cela est possible depuis le début du contrat soit depuis l'année scolaire 2024/2025. Dès la rentrée 2026, les enfants ayant besoin de repas sans porc auront des repas de substitution.
- CANICULE : Laurence GUYOT, depuis le 06 juillet 2026, a pris contact avec les aînés isolés, fragiles afin de prendre de leurs nouvelles et le cas échéant de leur livrer de l'eau. Les deux agents qui effectuent le portage de repas y sont également vigilantes.
- CURAGE : Anthony FAYE a appelé la société de curage, mais aucun devis n'a été signé avec cette entreprise. Sandrine COUTURAT informe qu'elle va demander à Jean-Jacques MATHILLON (ancien adjoint) qui était en charge du dossier.
- EGLISE : Thierry GRELET informe que le lierre sur l'église doit être retiré car celui-ci est en train d'abîmer l'édifice.
- Thierry GRELET remercie également pour la mise en place du bac à fleurs afin de condamner la place de parking matérialisée en face de l'entrée du château et au plus près du passage piéton, n'étant plus la réglementation à tenir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h07.

Table des délibérations :

DCM 57_2026	<i>Proposition d'acquisition d'une épareuse : rectificatif</i>
DCM 58_2026	<i>Nouvelle association « Randan'se » : subvention communale</i>
DCM 59_2026	<i>Nouvelle association « Les veilleurs du patrimoine » : subvention communale</i>
DCM 60_2026	<i>Loyer « Association Etang de Nemours » : révision</i>
DCM 61_2026	<i>Cours de Yoga : modification du loyer de la salle</i>
DCM 62_2026	<i>Installation d'un Food-truck</i>
DCM 63_2026	<i>Motion de soutien à la loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants</i>
DCM 64_2026	<i>Modification de la commission sécurité : ajout d'un membre</i>
DCM 65_2026	<i>Changement du lieu d'implantation du bureau de vote n° 1 (unique)</i>

Séance du 9 juillet 2026

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
CHANEBOUX FERRANDON Sandrine		BOMBAERT Olivier	
GUYOT Laurence		DEMESSINE Frédéric	
CASTRO Geneviève		GAYET David	
ARMENAUD Roger, Thierry		CONSTANTIN Xavier	
SANYAS Thierry		CORNIL Murielle	
LEVRAT Maud		ROBERT Laëtitia	
MOREL Natacha		FAYE Anthony	
GRELET Thierry		COUTURAT Sandrine	
FARGEVIEILLE Emmanuelle		BOUCETTA Abdelazize	